



MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Boulodrome

Règlement de Consultation

Date et heure limites de réception des offres

Mardi 30 juin 2026 à 17 heures

Sommaire

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 : Maitrise du projet	3
ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION, TYPE ET FORME DE CONTRAT	4
ARTICLE 4 : ALLOTISSEMENT	4
ARTICLE 5 : SOUS-TRAITANCE	4
ARTICLE 6 : GROUPEMENT DE CANDIDATS	4
ARTICLE 7 : VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)	4
ARTICLE 8 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
ARTICLE 9 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 10 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
ARTICLE 11 : SELECTION DES CANDIDATURES	6
ARTICLE 12 : JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 13 : NEGOCIATION	7
ARTICLE 14 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	8
ARTICLE 16 : VISITE SUR SITE	8

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché est conclu par la Commune de LOPERHET désignée ci-après la collectivité ou le maître d'ouvrage pour l'exécution des travaux suivants : **BOULODROME** .

Article 2 : Maitrise du Projet

Maitrise d'Ouvrage :

Commune de Loperhet

Rue René Goubin

29470 Loperhet

Ordonnateur et Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame le Maire de la Commune de Loperhet

Maitrise d'œuvre :

Toenn Architecture

15, route de Kereuneut Izella

29470 Plougastel Daoulas

La mission confiée au maitre d'œuvre correspond :

Esquisse

Avant-Projet

Projet

Dossier de Consultation des Entreprises

Assistance Contrat Travaux

Visa

Direction Exécution des Travaux

Assistance aux Opérations de Réception

Ordonnancement, Pilotage, Coordination

Bureau de Contrôle technique :

Socotec

180, rue de Kerervern

29490 Guipavas

La mission confiée au bureau de contrôle :

LP : Solidité des ouvrages et équipements indissociables et dissociables

SEI : Sécurité des personnes dans un établissement recevant du public

Hand : Accessibilité Handicapés

Attestation Hand : Attestation accessibilité de personnes handicapées en fin de travaux

Coordonnateur SPS :

DEKRA

241, rue Général Paulet

29200 Brest

La mission confiée au Coordonnateur SPS :

Phase Conception

Phase réalisation

Catégorie : 2

Article 3 : Mode de passation, type et forme de contrat

Marchés publics passés après procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation définie aux articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Identifiant interne de la consultation : **LOP- TRAV-BO-04-2026**

Article 4 : Allotissement

Le marché est alloti comme suit :

N° de lot	Intitulé
Lot 01	Terrassement
Lot 02	Gros Oeuvre
Lot 03	Charpente métallique - Serrurerie
Lot 04	Couverture - bardage
Lot 05	Porte sectionnelle
Lot 06	Electricité

Article 5 : Sous-traitance

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Article 6 : Groupement de Candidats

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés conjoints. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 7 : Variantes et Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

Les variantes ne sont pas autorisées.

La consultation est décomposée comme suit :

- Offre de base : décrite dans les pièces de la consultation.
- Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) :
Les PSE sont proposées par le maître d'ouvrage et décrites dans les pièces de la consultation. Elles sont à chiffrer obligatoirement.

Lot	N°	Libellé	Montant HT
Lot	PSE 01		
Lot	PSE 02		

Lot	PSE 03		
Lot	PSE 04		
Lot	PSE 05		

Article 8 : Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 9 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le formulaire de candidature
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les pièces graphiques
- Le Planning Prévisionnel des travaux
- Le Plan Général de Coordination (PGC). Ce document sera disponible en cours de consultation.
- Le RICT du bureau de contrôle
-

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.megalisbretagne.com.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard sept (7) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 10 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- **Au titre de la candidature :**
 - o Le formulaire de candidature (cadre ci-joint)
 - o Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2142-6 du code de la commande publique :
 - o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (à indiquer dans le formulaire de candidature)

- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2142-13 du code de la commande publique :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

- **Au titre de l'offre :**

- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- Un mémoire technique, de maximum 15 pages tout compris, comprenant à minima :
 - Présentation des moyens humains (encadrement, nombre, qualification, ...) et techniques affectés au chantier,
 - Organisation du chantier notamment en termes de sécurité et qualité (autocontrôle, levée des réserves, etc...)
 - Planning (respect, détails des différentes prestations, phasage, remise des documents, optimisation, ...)
 - Gestion des déchets (moyens mis en œuvre, lieux de traitement, ...) et toutes autres dispositions en faveur de la protection de l'environnement.

Tout élément présenté au-delà du nombre de pages maximum exigé ou en annexe ne seront pas pris en compte.

Article 11 : Sélection des Candidatures

Les candidatures :

- qui ne comportent pas tous les justificatifs énoncés à l'article 10,
- ou dont les moyens ou capacités techniques ou humains ou financiers, ou les références apparaissent insuffisants,

ne seront pas admises. Toutefois, si la personne responsable des marchés constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats. Ce délai ne saurait être supérieur à huit jours.

Article 12 : Conditions de remise des offres

Conformément aux articles L2132-2 et R2132 du Code de la Commande Publique, la transmission des plis sera effectuée uniquement par voie électronique sur le site <https://marches.megalisbretagne.org/>.

LA TRANSMISSION PAR VOIE PAPIER N'EST PAS AUTORISEE.

En application de la réglementation relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les candidats répondant par voie dématérialisée pourront remettre en parallèle une copie de sauvegarde au format papier ; dans ce cas les dossiers de candidature et d'offre devront être

présentés de manière distincte. Ces documents devront être remis sous pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde » et parvenir à la collectivité avant la date et heure limite de remise des offres. Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas de défaillance du système informatique ou de détection d'un virus. En aucun cas elle ne pourra venir compléter l'offre technique. Si la copie de sauvegarde n'est pas ouverte, elle sera détruite par le pouvoir adjudicateur.

AUCUNE SIGNATURE ELECTRONIQUE N'EST EXIGEE

Le pli devra parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement : le pli dont l'avis de réception serait émis après ces dates et heure limites ne sera pas retenu.

Article 13 : Jugement des offres

Seules les offres pour lesquelles la candidature a été jugée recevable et présentant les références minimales requises seront examinées selon les éléments définis ci-après.

L'offre économiquement la plus avantageuse parmi les offres restantes sera appréciée selon les critères pondérés suivants :

Désignation	%
1-Prix :	60
2-Valeur technique de l'offre	40
2.1 – Moyens humains et techniques affectés au chantier (6 points)	
2.2 – Organisation du chantier / sécurité (12 points)	
2.3 – Planning (12 points)	
2.4 – Gestion des déchets et toute disposition en faveur de la protection de l'environnement (6 points)	
2.5 – Présentation du mémoire technique (4 points)	

Note Financière (60 pts) :

La note financière sera calculée comme suit sur la base du document financier :

$$\text{Note} = \frac{\text{Offre la plus basse} \times 60}{\text{Offre analysée}}$$

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations suivantes : une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC 6), un état annuel des certificats reçus (URSSAF, Impôts IS, Impôts TVA, Caisse des congés payés, etc...) et une ou des attestations d'assurances en cours de validité (responsabilité civile et décennale). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

Article 14 : Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Les candidats sont donc avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

En cas de négociations, elles auront lieu d'abord sous forme de questions écrites. Les négociations pourront porter entre autres sur les aspects techniques, délais et financiers des offres, et se feront dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Ces négociations permettront, le cas échéant, de procéder à une mise au point des composantes du marché (y compris la correction des éventuelles erreurs matérielles) avec les candidats. A l'issue de ces discussions, le maître d'ouvrage pourra prononcer le rejet des offres qui resteraient incomplètes, irrégulières ou inacceptables vis-à-vis des exigences mentionnées dans le dossier de consultation (et notamment les cahiers des clauses administratives et techniques particulières).

En final, le maître d'ouvrage se réserve le droit de rencontrer les entreprises mieux disantes pour mener une discussion sur l'aspect financier.

Au terme des négociations, les marchés seront attribués après classement des offres par application des critères de jugement des offres énoncés dans le présent règlement de consultation.

Article 15 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via la plate-forme <https://marches.megalisbretagne.org>.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, cinq jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Les candidats pourront également utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation de Mégalis Bretagne ; ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

Une réponse écrite sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation ou téléchargé après identification.

Les candidats pourront également utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation de Mégalis Bretagne ; ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

Article 16 : Visite sur site

Il est précisé que la visite sur place est obligatoire. Une attestation sera établie à l'issue de cette visite.

Rendez-vous à prendre directement auprès de la Mairie de LOPERHET : 02 98 07 07 07 - M. BERTHOU.

L'entreprise sera réputée avoir connaissance parfaite des lieux et s'être assurée de la nature des lieux et des sujétions éventuelles en résultant.

Les visites pourront s'effectuer dans les créneaux horaires d'ouverture de la Mairie.